

optique lunetterie

RNCP9295 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BAC PRO — Baccalauréat professionnel
Code(s) NSF	331s
Formacode(s)	43486
Code(s) ROME	J1405
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Optique lunetterie » est un salarié qui intervient à des degrés différents de responsabilité dans trois domaines principaux d'activité :

- Technique (autonomie et responsabilité large) ;
- Vision (limitée aux premières étapes de l'analyse de la vision) ;
- Economique (participation à la gestion administrative et commerciale).

Il exerce son activité individuellement ou au sein d'une équipe dans le respect des règles professionnelles et des conditions d'environnement, de santé et de sécurité au travail.

Emplois concernés

Les appellations les plus courantes sont :

- Monteur, vendeur, monteur-vendeur ;
- Responsable d'atelier.

Place dans l'organisation de l'entreprise :

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Optique Lunetterie » exerce son activité sous l'autorité et l'encadrement de :

- Un opticien diplômé dans le contexte d'une activité commerciale de délivrance de produits d'optique lunetterie de détail ;
- Un responsable hiérarchique direct dans les autres situations professionnelles.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Optique lunetterie » est un salarié qui intervient à des degrés différents de responsabilité dans trois domaines principaux d'activité :

- Technique (autonomie et responsabilité large) ;
- Vision (limitée aux premières étapes de l'analyse de la vision) ;

- Economique (participation à la gestion administrative et commerciale).
- Il exerce son activité individuellement ou au sein d'une équipe dans le respect des règles professionnelles et des conditions d'environnement, de santé et de sécurité au travail.
- Emplois concernés
- Les appellations les plus courantes sont :
- Monteur, vendeur, monteur-vendeur ;
 - Responsable d'atelier.
- Place dans l'organisation de l'entreprise :
- Le titulaire du baccalauréat professionnel « Optique Lunetterie » exerce son activité sous l'autorité et l'encadrement de :
- Un opticien diplômé dans le contexte d'une activité commerciale de délivrance de produits d'optique lunetterie de détail ;
 - Un responsable hiérarchique direct dans les autres situations professionnelles.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Il exerce son activité dans le cadre de PME et TPE et dans les secteurs de la :

- Distribution d'optique lunetterie de détail ;
- Conception, fabrication et industrialisation de produits ou de services aux professionnels de la vision ;
- Distribution de produits ou de services aux professionnels de la vision.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

monteur, vendeur, monteur-vendeur, responsable d'atelier

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (36 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 551
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ;

- pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 840 €
Selon la branche	5 792 € – 7 200 €
Prise en charge	Branches concernées
6 840 €	Valeur par défaut · 209 branches
7 200 €	CPNEFP Mutualité, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 523 €	CPNE-FP Optique Lunetterie de détail
5 792 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
Date de dernière délivrance possible	01/01/2024

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP634

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38456

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9295/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	9
----------------------	---

Montant total engagé	56 144 €
Coût moyen par dossier	6 238 €
Durée moyenne	823 h
Période	04/2021 – 10/2022
France Travail	40 %
France compétences	34 %
Régions	16 %
Reste à charge titulaire	6 %
Entreprise	3 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.